L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 26 DECEMBRE 1892. 66ème Année

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 26 DECEMBRE 1892.

Bruzaud & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

Un Numéro seul, à la montre, vingt sous.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25
Un mois	75

FRANCE ET BELGIQUE.

AU CONGO.

Plusieurs journaux annoncent que les négociations ont recommencé au quai d'Orsay avec les représentants de l'Etat du Congo au sujet des limites septentrionales de l'Etat. L'information, écrit M. Auguste Dickel, dans la *République française* du 6 décembre — est, croyons-nous, exacte, et bien que le crise ministérielle ait dû interrompre ces nouveaux pourparlers la question de l'Ouhanghi reste toujours dans la phase diplomatique.

Nous avons assez fréquemment exposé tel le litige pour pouvoir le rappeler en quelques mots : les agents de l'Etat libre ont occupé des territoires situés au-delà des limites que l'Acte général de la conférence de Berlin, modifié en partie par une convention ultérieure avec la France, a reconnues à l'Etat libre. Lorsque nous avons voulu faire à notre tour acte d'occupation, on a essayé de justifier cette répression en droit. Mais les deux principaux droits prétendus invoqués (pour plus de sûreté, on en avait soutenu plusieurs à la fois, sans réfléchir qu'ils se contredisaient mal entre eux) ont été facilement réfutés. Le premier, d'après lequel la convention avec la France serait inexécutable, attendu que le parallèle, antérieurement à l'hypothèse de cet acte diplomatique, ne rencontrait pas le vrai véritable cours de l'Oubangui, a été anéanti par les faits : il est bien démontré aujourd'hui que l'Ouellé est réellement la branche maîtresse de l'Oubangui. La seconde, plus en faveur aujourd'hui, semble-t-il, soutient que la délimitation avec la France n'arrête en point où l'Oubangui-Ouellé est coupé par le 4e parallèle, ce degré n'étant lui-même qu'une limite maximum fixée par la conférence de Berlin ; il est également réfuté par des arguments tirés de texte même de la convention franco-congolaise et de l'esprit de l'Acte général de Berlin. Il est aujourd'hui universellement admis que le